

Fiche d'inscription – Marché de Noël de Froidestrées

5 et 6 décembre 2026 – 02260 Froidestrées

Samedi 14h00 – 21h00 | Dimanche 10h00 – 18h00

15 € les deux jours sans électricité | 20 € les deux jours avec électricité

Coordonnées de l'exposant

Nom / Raison sociale : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Numéro SIRET : _____

Informations stand

Produits / Articles vendus : _____

Besoin d'électricité : ☐ Oui ☐ Non

Nombre de tables (max. 2) : _____

Pièces à joindre

■ Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle

■ Extrait Kbis de moins de 3 mois

■ Règlement de 15 € sans électricité ou 20 € avec électricité

Engagement

Je soussigné(e) _____ m'engage à respecter le règlement et les conditions de participation du Marché de Noël de Froidestrées.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2026

Signature (précédée de « Lu et approuvé ») :

Dossier à retourner à :

Froidestrées en fête

1 chemin de Messe

02260 Froidestrées

Règlement intérieur – Marché de Noël de Froidestrées

5 et 6 décembre 2026 – 02260 Froidestrées

Samedi 14h00 – 21h00 | Dimanche 10h00 – 18h00

Tarifs : 15 € sans électricité / 20 € avec électricité

Article 1 – Accès et installation

- Installation le samedi à partir de 11h00.
- Rangement du stand le samedi après 21h00 et redéballage le dimanche avant 10h00.
- Démontage définitif le dimanche à partir de 18h00.

Article 2 – Emplacements

- Maximum 2 tables par exposant.
- Toute demande supplémentaire doit être validée par l'Organisateur.

Article 3 – Électricité

- L'électricité est réservée aux exposants ayant choisi la formule à 20 €.
- Chaque exposant concerné doit prévoir son câble / rallonge.

Article 4 – Responsabilités

- Chaque exposant est responsable de son stand, sa caisse et ses marchandises.
- L'Organisateur décline toute responsabilité pour perte, vol ou détérioration.
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et un extrait Kbis de moins de 3 mois sont obligatoires.

Article 5 – Propreté et sécurité

- Maintenir l'espace propre.
- Respect des consignes de sécurité et interdiction de fumer.
- Aucune nuisance envers le public ou les autres exposants.

Article 6 – Acceptation

- La participation implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2026

Signature (précédée de « Lu et approuvé ») :
